

Conseil communal de Rolle Commission permanente de gestion

Rapport de la commission de gestion pour l'année 2020

La commission de gestion (ci-après : la CoGest) composée de :

Monsieur	Jacques Tschudin, président
Monsieur	Rémi Founou, rapporteur
Mesdames	Anne Beck Maud Carrard Gay (excusée les 27.04.2021 et 25.05.2021) Véronique Grin (excusée les 26.01.2021, 27.04.2021, 04.05.2021 et 25.05.2021) Dominique Perren (excusée les 26.01.2021, 04.05.2021 et 25.05.2021)
Messieurs	Philippe Anderegg (excusé le 19.01.2021) Antonio Magallanes (excusé les 19.01.2021, 26.01.2021, 02.02.2021, 27.04.2021 et 04.05.2021) François Monod

a tenu 7 séances, les 27 octobre 2020, 19 et 26 janvier 2021, 2 février 2021, 27 avril 2021, 4 et 25 mai 2021, afin de se pencher sur le fonctionnement et les réalisations effectuées par la Commune au cours de l'année sous révision.

Afin de s'adapter aux restrictions en vigueur durant cette année, la CoGest a tenu une partie des séances en ligne, d'autres en présentiel – notamment dans la salle du Conseil au Château et encore d'autres de manière mixte. Malgré les limitations techniques, nous avons pu effectuer notre travail de manière conforme à notre mandat.

Nous avons pu effectuer la « visite du patrimoine » qui a compris la Bibliothèque du Château de Rolle, la Maison des Associations et le Sésame. Nous avons pu nous entretenir avec les municipaux en charge et le responsable du Sésame à cette occasion.

Un catalogue de questions a été soumis au mois de mars à la Municipalité qui a répondu par écrit. Par ailleurs, à l'exception de réponses à certaines questions complémentaires, la CoGest a reçu toute la documentation nécessaire à ses travaux. Nous remercions les municipaux pour les informations qu'ils nous ont fournies.

Il est à noter que certaines questions déjà traitées en séance du Conseil communal et que d'autres ne présentant pas un intérêt majeur pour le Conseil ne sont pas reprises dans ce rapport. Nous présentons ci-dessous, au point A, une sélection de ces questions et des thèmes abordés, réponses et commentaires qui nous semblent d'intérêt pour le Conseil.

Conseil communal de Rolle Commission permanente de gestion

Le rapport de la CoGest se présente donc ainsi :

- A. Questions posées à la Municipalité avec ses réponses et les commentaires de la CoGest
- B. Revue par la CoGest du rapport de gestion de la Municipalité
- C. Revue des vœux de la CoGest 2019
- D. Vœux de la CoGest 2020
- E. Conclusions

A. Questions posées à la Municipalité avec ses réponses (en italique) et les commentaires de la CoGest

1. Déménagement du CMS du Château de Rolle

Lors de la visite du patrimoine par la CoGest, M. Jaquet a informé la CoGest du départ du CMS du Château début 2022.

Est-ce que la Municipalité a entamé des démarches pour trouver un nouveau locataire des locaux du Château ou prévu un groupe de réflexion sur une nouvelle affectation de cet espace ?

Aucune décision n'a été prise concernant la relocation des locaux du CMS. Des réflexions sont en cours en fonction des besoins d'ENJEU. La résiliation a été prolongée au 31 mars 2022, suite à la demande du locataire courant avril 2021.

Commentaire de la CoGest :

La CoGest attire l'attention des conseillers communaux sur le risque de manque à gagner en cas de relocation tardive.

2. Imputations internes

La CoGest remarque qu'un certain nombre de comptes subissent des imputations internes, notamment le compte gaz.

La CoGest pose donc les questions suivantes :

a. A quoi correspondent les imputations internes ?

Les imputations internes correspondent à des dépenses assumées et prises en charge par d'autres services de la Commune que les services techniques et qui concernent le gaz, l'épuration, un bâtiment spécifique, le port, etc. Ce sont des imputations analytiques. Elles n'ont aucun impact sur le résultat global de la Commune. Les natures 39 et 49 doivent s'équilibrer (total).

b. Comment sont-elles calculées et attribuées ?

Concernant le compte gaz, elles correspondent d'une part aux frais de gestion (y compris programmes et licences acquises pour la gestion du gaz) des services administratifs, financiers et informatiques et d'autre part aux intérêts liés à la dette en lien avec les investissements effectués pour ces services. Ces investissements correspondent principalement à la partie des travaux liés au gaz pour la rénovation de la Grand-Rue, de la route des Quatre-Communes, de la mise en séparatif et le remplacement des conduites de gaz dans le secteur de la rue du Temple.

Conseil communal de Rolle Commission permanente de gestion

La Municipalité fournit aussi le détail de la ventilation des imputations internes sur le compte gaz (compte n° 830) /n° 8300.390000 comme suit :

Le compte se compose de charges qui doivent être financées par les taxes affectées et non pas par les impôts :

- *Ventilation des intérêts sur emprunts : CHF 9'102.99.*
- *Ventilation des coûts transverses : CHF 20'000.-*
 - *Frais Service informatique (licences et hardware)*
 - *Frais Services Finances (gestion et suivi facturation)*

3. Service du gaz

En page 3 du rapport de gestion du gaz 2020 (qui est seulement référencé dans le rapport de gestion de la Municipalité), il est mentionné l'évolution du prix du gaz comme suit : « Le prix moyen d'achat du gaz aux SiL en 2021 a été de 6,32 cts/kWh contre 5,72 cts/kWh en 2019 ».

- a. Etes-vous sûrs que le prix a augmenté en 2020 car les SiL ont annoncé une baisse du prix du gaz le 29 septembre 2020 à partir du 1^{er} octobre 2020 d'environ 7,3%. Dans ce même communiqué de presse, les SiL annoncent 10% de biogaz à partir du 1^{er} janvier 2021 et non le 1^{er} février 2021, est-ce bien correct ?

Il y a effectivement eu une baisse du prix d'achat du gaz, qui a d'ailleurs été répercutée sur la facture des consommateurs à partir du 1^{er} juillet 2020. Cependant, il existe depuis 2019 des problèmes avec les SiL : cela fait 2 années consécutives que les chiffres indiquent que nous aurions vendu plus de gaz aux consommateurs que ce que nous avons acheté aux SiL. A ce jour, les SiL sont encore en train d'essayer de résoudre le problème. Par conséquent, le calcul du prix moyen d'achat du gaz en 2020 a été fait avec les montants transmis par les SiL (voir tableau ci-dessous).

Compte		Comptes 2019	Comptes 2020
8300.3122	Achat gaz	2'004'810.45	2'033'099.39
8300.3144	Entretien du réseau	22'363.45	16'327.21
	Frais de fonctionnement	353'242.05	372'412.1
8300	Total charges	2'380'415.95	2'421'838.71

2019		2020	
Gaz acheté [kWh]	Gaz vendu [kWh]	Gaz acheté [kWh]	Gaz vendu [kWh]
35'058'459	36'546'173	32'167'420	35'307'148

- b. Comment calculez-vous ce prix moyen de 6,32 centimes/kWh ?

Pour calculer le prix moyen du gaz : Achat gaz (Fr.) / gaz acheté (kWh) x 100 = 6,32 cts/kWh pour 2020.

Conseil communal de Rolle Commission permanente de gestion

Commentaire de la CoGest :

L'analyse de ces chiffres montre une surfacturation de 8,9% soit CHF 198'430.80 pour 2020 et une surfacturation de 4,07% soit CHF 85'097.25 pour 2019. Le tarif facturé moyen en 2020 était de 6,07 cts/kWh (voir tableau ci-dessous) moins l'attribution à la réserve de gaz soit 14,7% des revenus le vrai prix est de 5,18 et non pas 6,32 cts/kWh.

Facture n°	kWh	Tarif	CHF
2536	28 047,60	6,50	1 823,09
13034	21 242,40	5,50	1 168,33
	49 290,00	6,07	2 991,43

La CoGest est stupéfaite et ne comprend pas cet état de fait. La Municipalité semble extrêmement passive face à cette situation qui touche directement le porte-monnaie des habitants chauffés au gaz.

4. Bâtiments communaux

La CoGest a essayé d'avoir une vision claire de la situation de tous les bâtiments communaux.

Commentaire de la CoGest :

Nous n'avons pas reçu de réponses complètes au moment de rédiger notre rapport de gestion. En particulier, nous attendons toujours des réponses sur les points suivants :

1. l'exhaustivité de la liste des bâtiments communaux (non seulement ceux en gestion chez Cogestim) et leur rendement, en particulier ceux du camping et du Tennis Club;
2. la rentabilité des bâtiments communaux – notamment parce que les charges d'emprunt ne sont pas liées aux bâtiments spécifiques.

5. Ressources Humaines

Lors de formations d'employés communaux, existe-t-il une convention entre l'employé et la Commune ?

Il n'y a pas de convention collective de travail.

Si le montant de la formation et/ou si le temps nécessaire à la formation est important, la prise en charge de la formation et le versement du salaire durant l'absence pour formation fait l'objet d'une convention entre la Municipalité et l'employé. En cas de départ anticipé, un remboursement partiel des frais est prévu.

Il s'agit de l'application de l'Art. 27 Al 2, Al 4 du Règlement du personnel

Art. 27. Formation et perfectionnement professionnels

[...]

Al 2 : Les frais et les congés en résultant sont à la charge de l'employeur ou définis selon une directive de service. En cas de congé prolongé, le versement du salaire fait l'objet d'un accord écrit avec la Municipalité.

[...]

Al 4 : Les employés qui se désistent ou interrompent une formation pour des motifs personnels, assument les frais de formation engagés à perte, par remboursement.

Conseil communal de Rolle
Commission permanente de gestion

6. Sous-emploi dans certains services communaux particulièrement impactés par la crise sanitaire

- a. Les employés communaux des secteurs lourdement impactés par la crise sanitaire ont-ils été attribués en renfort à d'autres secteurs ?

Les apprentis ont été mis à disposition du service de la Sécurité publique afin d'aider le personnel dans sa distribution de gel et de masques à l'interne mais également aux commerces rollois.

Les collaborateurs du service de la Culture ont été mis à disposition du service de la Sécurité publique afin de compenser une absence interne (personne à risque) et du Secrétariat municipal.

- b. Concernant la différence de charge de travail, comment le service RH gère-t-il cette situation due au COVID-19 ?

Une partie du personnel a travaillé de manière alternée afin de garantir la sécurité des collaborateurs. Il s'agit notamment des services techniques (voirie – espaces verts) et de la Sécurité publique

Les collaborateurs administratifs ont effectué leur horaire journalier en télétravail. Le service RH en collaboration avec le secteur Informatique a fourni à chaque collaborateur un outil lui permettant de travailler à distance.

Dans chaque service, il y a eu une priorisation des tâches.

En outre, une permanence a été assurée pour chaque service.

7. Patrimoine des arbres, cordons boisés, boqueteaux et haies vives dans les terrains privés de la Commune de Rolle

- a. Comment est contrôlée et comptabilisée la taxe/amende compensatoire selon le règlement communal sur la protection des arbres (articles 6 et 9) ?

La valeur de remplacement est calculée par la commission consultative des arbres sur la base des normes de l'Union suisse des services des parcs et promenades (USSP) en tenant compte d'une appréciation fine et nuancée des qualifications paysagères, sanitaires et sociales des arbres en place.

A noter que, pour l'instant, notre règlement communal sur la protection des arbres autorise la Municipalité à prélever une taxe qui s'élève au maximum à 3'000 fr. Le règlement va être révisé prochainement. Ce mandat vient d'être donné à la commission consultative des arbres.

Lorsque la Municipalité décide de ne pas demander de plantation compensatoire (ce qui est très rare), elle se base sur le préavis de la commission consultative des arbres qui tient compte de nombreux critères. Chaque cas est différent.

Conseil communal de Rolle Commission permanente de gestion

- b. Il existe des jardins classés au patrimoine cantonal. Y a-t-il une liste de ces jardins ? Le cas échéant, les propriétaires sont-ils avisés du statut de leur jardin ? Est-ce que la Municipalité tient compte du contenu du patrimoine cantonal lorsqu'elle octroie des dérogations ?
- a) *Le recensement par ICOMOS des parcs et des jardins historiques de Suisse a débuté en été 2009 et a été achevé en décembre 2013. La Commune de Rolle a reçu en février 2014 un document qui recense ses parcs et jardins (ce document est à disposition de la CoGest).*
- b) *Les jardins historiques recensés par le canton font en principe partie d'un domaine ou maison elle-même recensée comme patrimoine historique (recensement architectural). A priori, les propriétaires de biens recensés en sont informés au moment du recensement par le canton.
A noter que le recensement n'a pas force de loi. Le recensement en fait tout au plus un jardin « éventuellement digne de protection » ou « susceptible d'être considéré comme valeur patrimoniale ». Pour un classement définitif ou pour une mise sous protection, des analyses plus approfondies sont nécessaires.*
- c) *Il n'est pas possible de déroger à ce que les lois imposent en particulier à la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS).*

Commentaire de la CoGest :

Certains membres de la CoGest ont rencontré la commission des arbres et ils tiennent à remercier les participants pour la qualité de cet échange.

La CoGest se réjouit que la Municipalité travaille sur une mise à jour d'un nouveau règlement prévu en 2021.

8. Commission des Parkings (compte 311)

- a. Qui sont les membres de cette commission ?

La commission se compose comme suit :

- *5 enseignants du collège Martinet, dont M. Javier Rosa, Directeur EP au Martinet qui en est le Président ;*
- *un membre de la Sécurité publique, soit M. Pierre Juillet, chef de Service de la Sécurité publique.*

- b. Quel est leur cahier des charges ?

La commission est l'organe désigné pour la gestion de la mobilité des usagers sur le site du collège du Martinet. Elle est chargée de l'organisation, de la planification et de la coordination de la stratégie de mobilité et de la politique de stationnement, ainsi que sur les dossiers importants relatifs à ces domaines, sur le site du collège du Martinet. Elle est un lieu d'échanges d'information, d'analyse de thèmes prioritaires et de définition de stratégies ainsi que de programmes d'actions.

Conseil communal de Rolle Commission permanente de gestion

La commission est constituée pour assumer notamment les tâches suivantes :

- Participer à la mise en œuvre du plan de mobilité ;
- Gérer le budget annuel de la commission ;
- Gérer le stationnement des usagers du site du Martinet dans la Commune ;
- S'assurer, avant la fin de l'année scolaire et pour l'année scolaire suivante, de la disponibilité et du bon état des places de stationnement et proposer, le cas échéant, les mesures à prendre ;
- Elaborer les règlements de stationnement ;
- Contrôler et établir un rapport annuel sur les activités liées à la mobilité et au stationnement ;
- Elaborer des propositions pour la mise en œuvre d'actions qui favorisent la mobilité douce (p.ex. subventions des transports publics, achat de vélos électriques, etc.) ;
- Prendre toutes les autres mesures qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan de mobilité.

Commentaire de la CoGest :

Le nom de compte ne représente pas l'activité de cette commission.

9. ENJEU

- a. Quel est le montant de la location payée par ENJEU pour les classes au Château de Rolle ?

La location mensuelle est de CHF 3'500, soit CHF 42'000 par année.

- b. Lors de la visite du patrimoine, M. Micello a laissé entendre à la CoGest que le contrat entre ENJEU et la Commune réglant la répartition financière serait revu. Où en sont ces démarches ?

Les démarches sont en cours.

Commentaire de la CoGest :

La CoGest recommande que la Municipalité tienne régulièrement le Conseil communal informé de l'avancée de ses démarches.

B. Revue par la CoGest du rapport de gestion de la Municipalité

La CoGest salue la qualité du rapport de gestion 2020 effectué dans des conditions très spéciales toujours en vigueur. Certains membres de la CoGest estiment cependant que le renvoi systématique et fréquent à des données en annexe rend la lecture du document particulièrement malaisée.

Conseil communal de Rolle
Commission permanente de gestion

C. Revue des vœux de la CoGest 2019

La CoGest avait formulé le vœu suivant :

Port Ouest de Rolle

Il serait préférable que Nautigrue soit traitée comme une association/société locale et pas incluse dans les comptes du Port Ouest.

Commentaire de la CoGest :

Veillez nous informer du numéro de ce compte.

D. Vœux de la CoGest 2020

La CoGest aimerait soumettre les vœux suivants à la Municipalité :

1. Que dans un effort de transparence tout compte « Imputations Internes n° XXXX.390000 » supérieur à CHF 10'000.— (dix mille) soit expliqué en détail dans un tableau faisant partie des annexes du rapport de gestion.
2. Que la Municipalité transmette sans attendre les renseignements manquant liés à l'immobilier (point 4 ci-dessus) à la prochaine CoGest dès qu'elle aura été nommée.
3. Que la Municipalité fasse toute la lumière sur la gestion du service du gaz ; que le différend avec les SiL soit résolu au plus tôt, et qu'elle rende compte au Conseil communal sans délai sur ce sujet. Afin de ne pas léser les clients du gaz et d'augmenter sans raison le compte réserve de gaz, la Municipalité devrait considérer suspendre la facturation du premier semestre jusqu'à ce que le tarif « correct » soit déterminé.
4. Que la « Commission des Parkings (compte 311) » soit renommée de manière à mieux correspondre à ses activités (voir cahier des charges sous point A.8.b)
5. Que la Municipalité explore les possibilités d'une meilleure communication avec les Rollois·e·s. La CoGest encourage la Commune à exploiter les possibilités de communication modernes, notamment électroniques.

**Conseil communal de Rolle
Commission permanente de gestion**

E. Conclusions

A la majorité de ses membres (8 voix pour, 1 voix contre), la commission de gestion,

- accepte le rapport de gestion de la Municipalité 2020;
- donne décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2020,

et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rolle,

- vu le rapport de gestion 2020 présenté par la Municipalité;
- lu et entendu le rapport de la commission de gestion y relatif;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

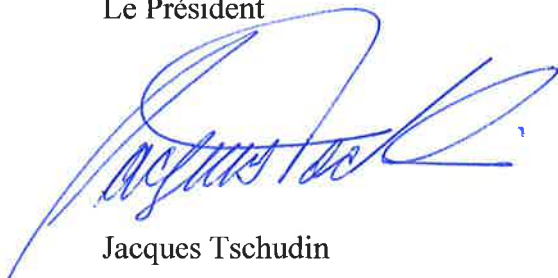
approuve

la gestion de l'exercice 2020 et en donne décharge aux organes responsables.

Au nom de la commission de gestion,

Rolle, le 8 juin 2021

Le Président



Jacques Tschudin

Le Rapporteur



Rémi Founou